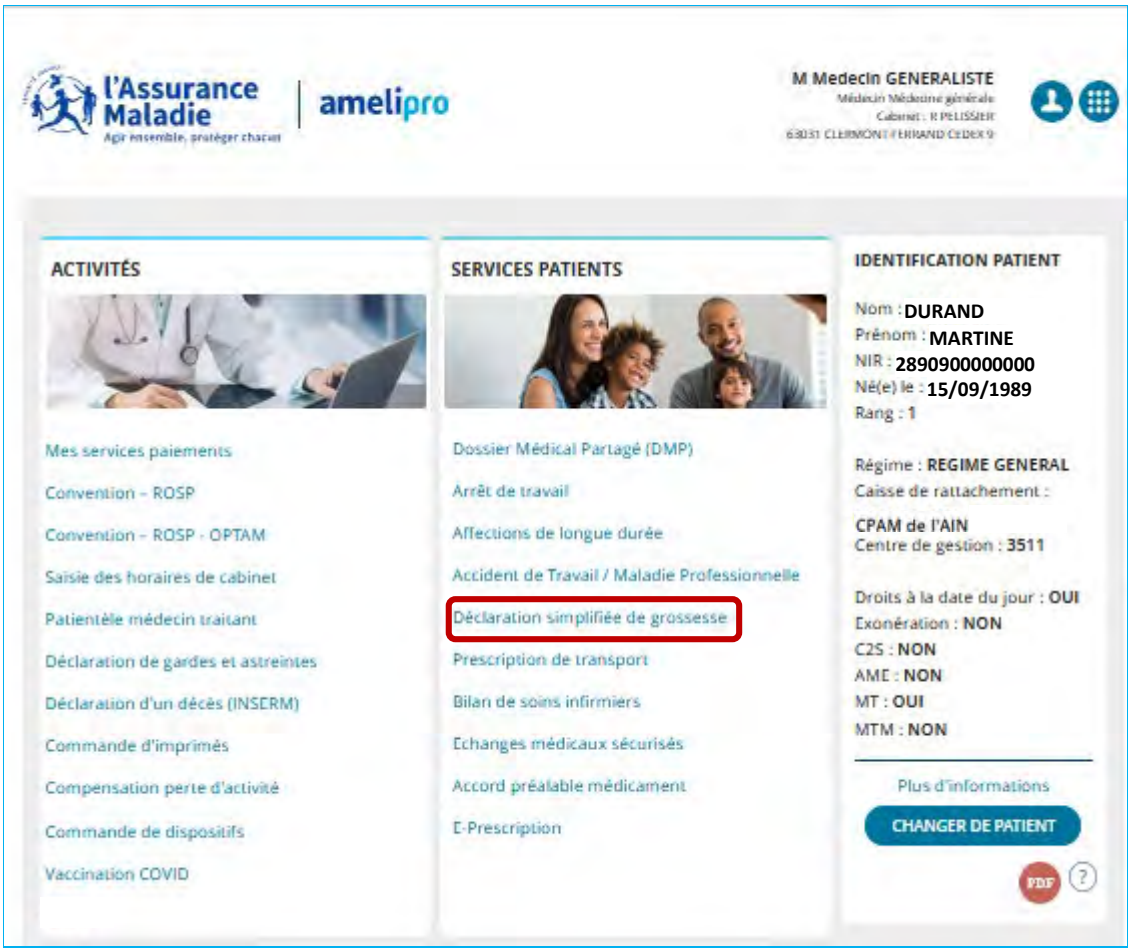
Le service Déclaration Simplifiée de Grossesse (DSG) sur amelipro est ouvert aux médecins, aux sages-femmes libéraux et en centres de santé.

Vous trouverez ci-dessous le mode opératoire en 3 étapes pour créer une DSG.

ETAPE 1 : ACCES DSG DEPUIS AMELIPRO

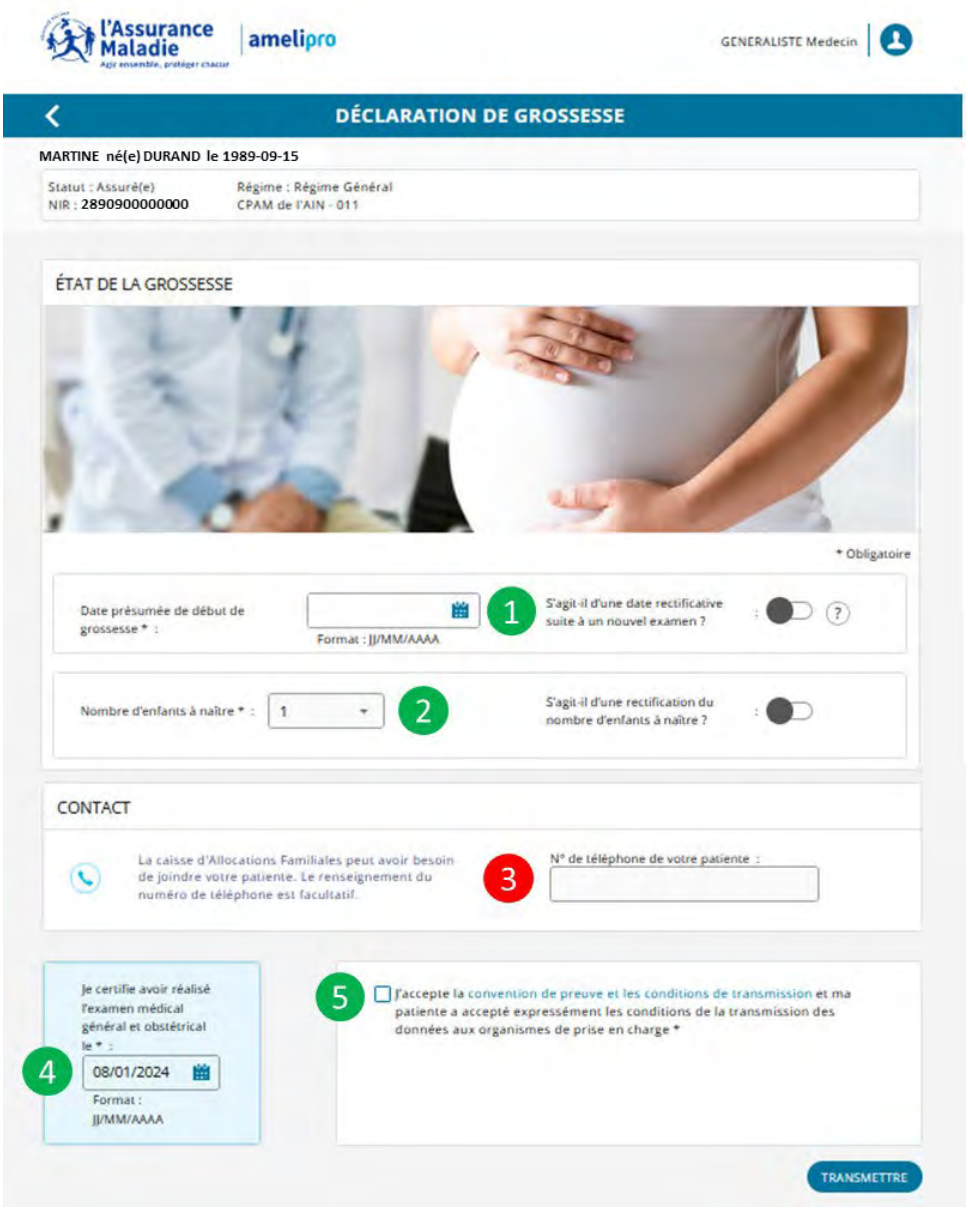
L'accès à la création d'une DSG est disponible dans le partie « Services patients »

Utilisez le lien **« Créer DSG »**. L'authentification du patient est obligatoire (saisie NIR ou carte Vitale)



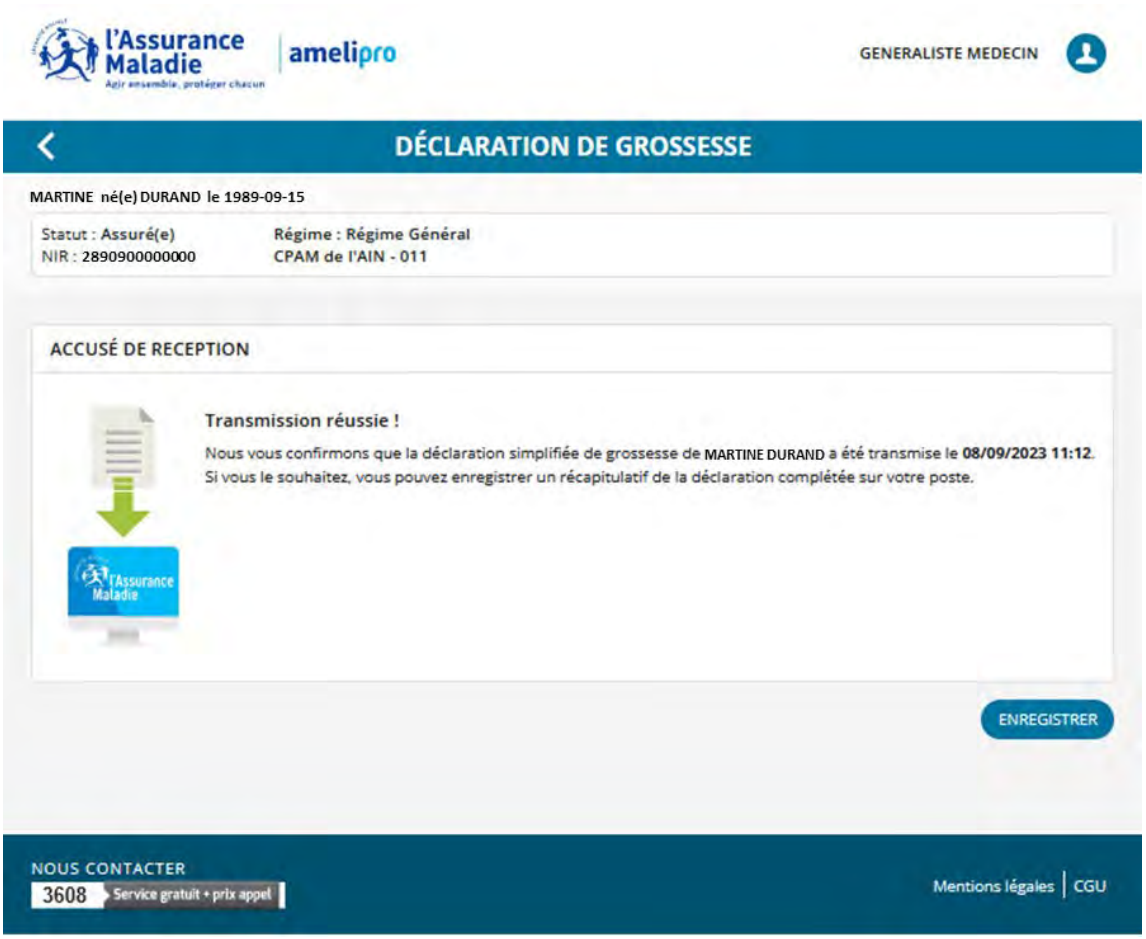
ETAPE 2 : CREATION D'UNE DSG

Vous pouvez saisir votre DSG dans la fenêtre qui s'ouvre.

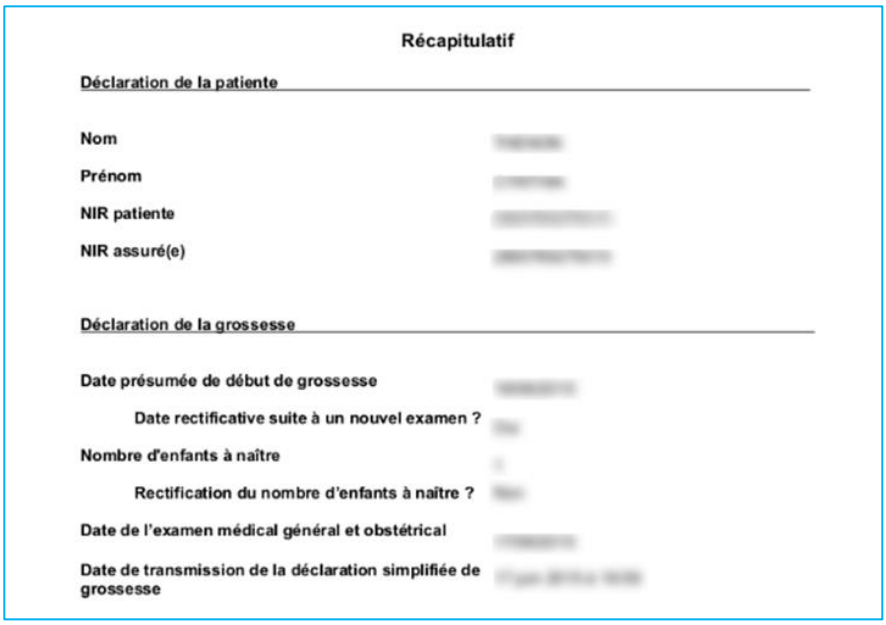


1. Indiquer la date présumée de début de grossesse. S'il s'agit d'une date rectificative suite à un nouvel examen, activer le bouton
2. Indiquer le nombre d'enfants à naître. S'il s'agit d'une rectification sur le nombre d'enfants à naître, activer le bouton
3. Saisir le numéro de téléphone de la patiente **uniquement si elle est gérée par le régime général**
4. Indiquer la date de réalisation de l'examen
5. Cocher la case d'acceptation de la transmission de la DSG, puis cliquer sur le bouton « **Transmettre** »

ETAPE 3 : CONFIRMATION TRANSMISSION DE DSG



Vous pouvez enregistrer la DSG en PDF grâce au bouton « **Enregistrer** »



Récapitulatif

Déclaration de la patiente

Nom
Prénom
NIR patiente
NIR assuré(e)

Déclaration de la grossesse

Date présumée de début de grossesse
Date rectificative suite à un nouvel examen ?
Nombre d'enfants à naître
Rectification du nombre d'enfants à naître ?
Date de l'examen médical général et obstétrical
Date de transmission de la déclaration simplifiée de grossesse